



Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail

PROCÈS-VERBAL

Le 22 septembre 2005

10h30

École catholique Nouveau-Regard, Cochrane

PRÉSENCES:

Représentants-es des travailleurs-es:	Jean-Noël Frigo, FEESO - Hearst Steve Guertin, AEFO - Kirkland Lake Ronald Lafrenière, SCFP - Timmins Marlene Lalonde, AEFO - Virginiatown Lucie Loranger, FEESO - Val Gagné
Représentants-es du Conseil:	Claude Beaulac, Point de service - New Liskeard Lyse Cardinal, É.C. Sacré-Coeur - New Liskeard Guy Catellier, Point de service - Hearst Mark G. Giroux, É.C. Sacré-Coeur - Timmins Lucie Hatton, Siège social - Timmins
Personne-ressource:	Pierre Lavoie, gérant des installations
Personnel:	Louise Veilleux, secrétaire-rédactrice
Invité:	Denis Bélanger, consultant en formation, Collège Boréal

ABSENCES: Jean-Claude Laforge, Ramore
Yvon Guillotte, É.S.C. Cité des Jeunes - Kapuskasing

Ouverture de la réunion à 10h32.

1. 1.1 Prière récitée par Maurice Pion.
- 1.2 Mot de bienvenue de Maurice Pion, directeur de l'École catholique Nouveau-Regard, Pavillon Jeunesse-Nord.

2. **Adoption de l'ordre du jour:**

Motion: Que l'ordre du jour du 22 septembre 2005 soit accepté avec les modifications suivantes:

Ajout: 6.2 École catholique Sacré-Coeur à Timmins

Le numéro 10 devient 6.3.

Proposée par: Marlene Lalonde

Appuyée par: Lucie Hatton

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion:**

Motion:

Que le procès-verbal de la réunion tenue le 7 juin 2005, soit accepté tel que présenté avec la correction suivante: à la section d'absences, suite au nom de Mark G. Giroux corriger le nom de l'école pour refléter École catholique Sacré-Coeur, Timmins.

Proposée par: Lucie Loranger

Appuyée par: Ron Lafrenière

Adoptée

4. **Affaires découlant du procès-verbal du 7 juin 2005:**

8.2 Steve Guertin est toujours prêt à faire de la formation au niveau des premiers soins. Guy Catellier fera les communications nécessaires auprès de la Croix Rouge pour que Steve Guertin termine son stage pratique.

9.2 **Industrial Fire Safety & Emergency Planning:** Guy Catellier et Claude Beulac ont décidé de laisser tomber cet atelier, faute de temps.

11. **Nouvelles procédures:** dossier du personnel dans les écoles - peut avoir une copie d'un certificat reçu lors d'une formation, mais rien concernant des informations personnelles. Ces informations doivent demeurer dans le dossier du personnel au département des ressources humaines.

5. **Invité: Denis Bélanger, consultant en formation, Collège Boréal**

Pierre Lavoie présente Denis Bélanger.

Monsieur Bélanger explique que le Collège Boréal est en mesure d'offrir un service de formation interactive à l'internet. Il fait suite avec une présentation d'une simulation de la formation SIMDUT en ligne, y compris l'examen final. Une fois que le membre du personnel a complété le test et a réussi à obtenir une note de 80%, la personne reçoit un certificat officiel du Collège Boréal atteste avoir complété la formation SIMDUT. Si le membre du personnel n'a pas réussi à obtenir 80% la première fois, il ou elle peut reprendre l'examen jusqu'à obtention de la note requise de 80%.

Le responsable de santé et sécurité au travail recevra une copie du certificat de chaque personne qui complétera la formation.

Mark Giroux remercie monsieur Bélanger pour la présentation.

6. **Atelier de protection contre les chutes**

6.1 Pierre Lavoie explique que la formation et l'équipement pour les travaux en hauteur sont très dispendieux, en plus de la multitude de règlements. Il a vérifié avec d'autres conseils dans la province et ils utilisent des services contractuels pour le nettoyage des toits. La hauteur maximale qu'un membre du personnel de notre conseil peut monter est de 10 pieds. Un membre du personnel a même le droit de refuser de monter en hauteur.

6.2 Pierre Lavoie parle des démarches prises suite à des plaintes de la qualité d'air à l'École catholique Sacré-Coeur à Timmins. En raison de la construction, le Conseil a pris toutes les mesures possibles pour assurer un environnement sain. Une firme a effectué une inspection de la qualité d'air sur une base de vingt-quatre (24) heures. La construction, la rénovation de l'école et la température extérieure sont tous des facteurs qui ont affecté la qualité d'air de l'école. Le Conseil a fourni des appareils portatifs pour répondre aux besoins de certains membres du personnel. Mark G. Giroux, directeur de l'école, confirme que le personnel est satisfait de la rapidité dont le Conseil a agi. Un autre test de la qualité d'air d'une durée de soixante-douze (72) heures sera fait dans un mois environ.

6.3 **Inspections des lieux de travail:**

Guy Catellier transmet aux membres les grandes lignes du rapport d'Alain Chenard et Jean-Guy Raymond, représentants d'ESAO. L'importance est mise sur les inspections des lieux de travail et les enquêtes sur les accidents. D'après Alain Chenard le personnel dans les lieux de travail semble se fier sur Guy Catellier pour les inspections. Il mentionne que les personnes responsables des inspections ne font pas de suivi.

Dans le moment, les inspections ne sont pas faites tous les mois et il n'y a pas toujours de suivi pour assurer que les corrections ont été effectuées.

Guy dit qu'il lui est impossible de faire toutes les inspections des lieux de travail. Il suggère d'établir une procédure pour qu'il y ait un suivi. Il s'occupe de rédiger un document de travail. Une copie de l'ébauche sera envoyée aux membres du comité pour révision jusqu'à ce que le comité arrive à un document officiel.

7. **Communiqués/Préventions: Guy**

Septembre: Équipements de bureau
Octobre: Nettoyer et désodoriser les micro-ondes
Novembre: Fermer le contact des véhicules
Décembre: Tableau de santé et sécurité

8. **Révision de la politique 3104 La santé et la sécurité:**

Guy Catellier fera une demande auprès de la secrétaire du Conseil pour assurer que la politique 3104 sur La santé et la sécurité soit renouvelée et signée en septembre de chaque année.

9. **Procédures pour signer les procès-verbaux et les retourner dans les lieux de travail:**

Guy Catellier vérifie ce qu'est la loi concernant la signature et l'approbation des procès-verbaux.

10. **Rapport d'accidents au travail: Lucie Hatton**

Pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2005:

Soins santé: 5
Temps perdu: 1

11. **Rapport de vérification d'Alain Chenard, ESAO:**

Reporté aux prochaines rencontres.

12. **Prochaine rencontre:** le 29 novembre 2005, à 10h30 à l'École catholique Sts-Martyrs-Canadiens

13. Levée de la séance à 14h40.

Proposée par: Marlene Lalonde
Appuyée par: Steve Guertin

Adoptée

Date

Mark G. Giroux, co-président

Ronald Lafrenière, co-président